

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE BOURSEUL  
DU 30 JANVIER 2020**

L'an deux mil vingt le trente janvier à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de BOURSEUL s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe DAULY, Maire.

**ETAIENT PRESENTS :**

M. Philippe DAULY, Maire.

M. Hervé JOSSELIN, Mme Madeleine ABBE, M. Marcel RAFFRAY, Adjoints.

M. Jean-Baptiste CORDON, M Franck JOSSET, M. Jean-René JOUFFE, M Michel LEFEUVRE, M Michel OLERON, Mme Danielle ROUSSIN, Mme Solenne ZUNDEL, Conseillers Municipaux.

**ETAIENT ABSENTS :** Mme Sylvie LABBE, Mme Stéphanie SOULABAILLE conseillères.

Mme Raymonde BENOUFFA donne procuration à M RAFFRAY Marcel.

Mme Anne-Claude MORIN donne procuration à M DAULY Philippe.

Secrétaire de séance : Mme Solenne ZUNDEL.

-----

**Délibération 1 DEVIS DE PANNEAUX DE SIGNALISATION**

Les travaux de création d'une voie douce à la Ville Hamonet sont presque terminés. Pour finir l'aménagement et le sécuriser, il faut installer des balises.

La société 4S Signalisation Marquage a proposé un devis avec 50 balises :

Balise blanche J11 avec bandes classe 2 + ancrages pour un coût de 1 450.00 € HT.

Balise marron J11 avec bandes classe 2+ ancrages pour un coût de 1 700.00 € HT.

Le Conseil Municipal fait le choix des balises marrons pour un coût de 1 700.00 € HT.

Des panneaux de rue sont nécessaires pour le lotissement « La Louvelais ». Ils sont proposés par la même société pour un coût de 219.84 € HT.

Le Conseil Municipal accepte les propositions ci-dessus.

**Délibération 2**

**AVANCEMENT DE GRADE 2020  
CREATION DE DEUX POSTES**

Monsieur le Maire informe les conseillers de plusieurs avancements de grade pour l'année 2020 qui nécessitent la création de deux postes.

Pour que Mesdames DOREL et BEDEL puissent être nommées il faut créer :

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE BOURSEUL  
DU 30 JANVIER 2020**

Un poste d'adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> à partir du 5 septembre 2020.

Un poste d'adjoint administratif principal 1<sup>ère</sup> classe à partir du 1<sup>er</sup> février 2020.

Les suppressions des postes sont :

Adjoint technique se fera lorsque Madame BEDEL Anne sera nommée Adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> classe.

Adjoint administratif principal 2<sup>ème</sup> classe se fera lorsque Madame DOREL Isabelle sera nommée Adjoint administratif principal 1<sup>ère</sup> classe.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide,

☞ De créer un poste d'adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe à 22 heures par semaine à partir du 5 septembre 2020 et un poste d'adjoint administratif principal 1<sup>ère</sup> classe 35 heures par semaine à partir du 1<sup>er</sup> février 2020.

☞ De supprimer le poste d'adjoint technique au moment de la nomination de Mme BEDEL Anne et le poste d'adjoint administratif principal 2<sup>ème</sup> classe à la nomination de Mme DOREL Isabelle.

☞ D'autoriser Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires.

**Délibération 3      MISE A JOUR DES EFFECTIFS DE LA MAIRIE**

*Agents administratifs*

2	Adjoint administratif principal 1 <sup>ère</sup> classe	2	C	35H
1	Adjoint administratif principal 2 <sup>ème</sup> classe	1	C	35H

Suppression d'un poste d'adjoint administratif principal 2<sup>ème</sup> classe à 35 h

*Agents techniques*

1	agent de maîtrise principal	1	C	35H
1	agent de maîtrise	1	C	35H

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE BOURSEUL  
DU 30 JANVIER 2020**

1	Adjoint technique principal 2 <sup>ème</sup> classe	1	C	22H
3	adjoint technique principal 1 <sup>ère</sup> classe	1	C	25H
		1	C	28H
		1	C	35H
3	Adjoint technique	1	C	17H20
		1	C	22H00
		1	C	35H00
Suppression d'un poste d'adjoint technique à 22h00				
<i>ATSEM</i>				
2	ATSEM principal de 2ème classe	1	C	35H
		1	C	33H

TOTAL : 12 agents communaux

**Délibération 4 DIMINUTION DU TEMPS DE TRAVAIL DE MADAME CROUPEL Francine**

Monsieur RAFFRAY Marcel s'occupe de la gestion du personnel de l'école. Madame CROUPEL Francine, ATSEM à l'école, a actuellement un crédit d'heures négatif.

Pour régulariser sa situation, Monsieur RAFFRAY Marcel propose avec l'accord de celle-ci de diminuer de 10 % son temps de travail soit un passage de 33h00 à 29h30 semaine.

Cette modification pourra être revue lorsque sa situation sera régularisée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité la modification proposée ci-dessus.

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE BOURSEUL  
DU 30 JANVIER 2020**

**Délibération 5 AUGMENTATION DU RIFSEEP**

Monsieur le Maire propose aux conseillers de revoir à la hausse la prime RIFSEEP pour l'année 2020. Celle-ci est partagée en deux parties :

l'IFSE qui est fixe et versée mensuellement,

Le CIA qui peut être diminué selon l'engagement professionnel des agents et qui est versé annuellement après l'évaluation du personnel.

Monsieur le Maire propose une augmentation de 2 % pour le RIFSEEP à partir du 1<sup>er</sup> février 2020.

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, cette proposition.

**Délibération 6 CONVENTION DE GESTION DE SERVICES  
POUR L'EXERCICE DE LA COMPÉTENCE « EAUX  
PLUVIALES URBAINES »**

Dinan Agglomération, exercera, à compter du 1er janvier 2020, en lieu et place des communes membres, les compétences définies par l'article L.5216-5 du code général des collectivités territoriales (CGCT), et notamment, au titre de ses compétences obligatoires, la compétence "Eaux pluviales urbaines" au sens de l'article L.2226-1 du CGCT.

Il faut entendre « gestion des eaux pluviales urbaines » comme gestion des eaux pluviales « dans les zones urbanisées et à urbaniser », c'est-à-dire les zones couvertes par un document d'urbanisme (zones U et AU).

La gestion des eaux pluviales urbaines dépasse les questions de réseaux et d'ouvrages techniques, en touchant notamment à l'espace public, à l'enjeu de la ressource en eau, et à la protection contre le risque d'inondation. Une approche globale, interdisciplinaire et pluri-acteurs, que définit la notion de gestion intégrée des eaux pluviales, est donc indispensable.

Ainsi, les communes et Dinan Agglomération coopéreront, en 2020 et 2021, pour définir précisément la compétence "Eaux Pluviales Urbaines" et ses modalités, en s'intéressant en premier lieu aux enjeux et aux objectifs d'une gestion durable de ces eaux.

Conséquemment, le patrimoine, les moyens et les flux financiers liés à ces transferts ne sont pas identifiés à ce jour ; ils seront établis dans le rapport de la CLECT et feront l'objet de délibérations concordantes entre la Commune et Dinan Agglomération à l'horizon 2022.

Dans l'attente de la finalisation du projet de loi « engagement et proximité » ainsi que de ses décrets d'applications, il apparaît nécessaire d'assurer pour cette période transitoire, la continuité du service public. En la circonstance, seules les communes sont en mesure de garantir cette continuité.

# **COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BOURSEUL DU 30 JANVIER 2020**

La convention de gestion, objet de la présente délibération, vise donc à préciser les conditions dans lesquelles la Commune assurera, à titre transitoire, la gestion de la compétence "Eaux pluviales urbaines" au nom et pour le compte de Dinan Agglomération.

Notamment, la Commune élabore le programme de maintenance et d'entretien des ouvrages, réseaux et équipements en fonction des besoins qu'elle constate pour garantir la continuité du service, la sécurité des usagers ou riverains des ouvrages et la fonctionnalité des ouvrages, réseaux et équipements. Elle conserve, en maîtrise d'ouvrage directe ou déléguée, les investissements relatifs aux ouvrages, réseaux et équipements relevant de la compétence.

La Commune ne verse en conséquence pas d'attribution de compensation à Dinan Agglomération, correspondant aux charges transférées.

VU l'article L.5216-5 du CGCT relatif aux compétences des communautés d'agglomérations ;

VU l'article L.2226-1 du CGCT précisant le contenu de la compétence de la gestion des eaux pluviales urbaines ;

VU l'arrêté préfectoral en date du 25 novembre 2016 portant création de la Communauté d'Agglomération de Dinan Agglomération ;

VU l'arrêté préfectoral en date du 26 octobre 2018 portant modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Dinan Agglomération ;

Considérant qu'à compter du 1er janvier 2020, Dinan Agglomération s'est vu transférer la compétence des eaux pluviales urbaines,

Considérant que l'article L. 5216-7-1 transpose aux communautés d'agglomération l'article L. 5215-27 du Code général des collectivités territoriales reconnaissant aux Communautés d'Agglomération la possibilité de confier, par convention conclue avec une ou plusieurs Communes membres, la création ou la gestion de certains équipements et services relevant de leurs attributions,

Considérant que cette convention n'emporte aucun transfert ni délégation de compétence, la compétence des eaux pluviales urbaines sur le périmètre et les missions actées demeurent détenues par Dinan Agglomération,

Cette convention serait conclue pour une durée d'un an, renouvelable une fois.

## **Il vous est donc proposé :**

- **D'approuver** le principe d'une convention de gestion de service par laquelle Dinan Agglomération et la Commune conviennent de l'organisation du service public de gestion des eaux pluviales urbaines ;
- **D'autoriser** Monsieur le Président à signer les conventions correspondantes (Cf convention-type en annexe).

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE BOURSEUL  
DU 30 JANVIER 2020**

**Délibération 7 APPROBATION DE L'AVENANT MODIFICATIF  
DE LA CONVENTION DE GROUPEMENT D'ACHAT  
D'ÉNERGIES DU SDE22**

Vu les articles L2113-6 à L2113-8 du code de la commande publique.  
Vu le code général des Collectivités territoriales,  
Vu la convention constitutive du groupement de commande d'achat d'énergies ci jointe en annexe,

\*\*\*\*\*

Avenant à la convention constitutive du 7 avril 2014 approuvé le 15 novembre 2019 par le Comité Syndical du SDE22

Les références règlementaires tiennent compte du code de la commande publique en vigueur depuis le 1er avril 2019. Les articles 3, 7, 9 et 10 sont modifiés.

Les modifications concernent les points suivants :

Utilisation de la plateforme Suivi des Marchés d'Achat d'Énergies (SMAE)

Mise en place de frais d'adhésion à partir du début d'exécution des prochains marchés

Pour le gaz 01/01/2021

Pour l'électricité au 01/01/2022

Ouverture du groupement aux personnes morales de droit privé

En conséquence, il vous est demandé :

- d'accepter les termes de l'avenant de la convention constitutive du groupement d'achat d'énergies, annexée à la présente délibération.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention de groupement.

**Délibération 8**

**DEVIS CANTINE**

Les batteries de casseroles du restaurant scolaire doivent toutes être en inox (c'est une nouvelle norme). Une première série a été changée en 2019. Il reste quelques faitouts et des couvercles à renouveler.

Madame MERDRIGNAC Martine, la cantinière a besoin de petits ustensiles de cuisine. Il faut également des petites cuillères pour les salles des fêtes.

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE BOURSEUL  
DU 30 JANVIER 2020**

La société LABEL TABLE propose des devis pour un montant de 417.08 € HT dont 297.00 € HT qui seront à imputer en investissement.

Les conseillers après avoir délibéré décident d'accepter les achats proposés.

**Délibération 9 CERTIFICAT ÉLECTRONIQUE POUR LES FLUX**

Pendant les élections municipales, pour que la télétransmission ne soit pas interrompue, la Préfecture recommande d'acquérir un certificat d'authentification à l'agent qui sera chargé d'assurer l'expédition des affaires courantes pendant la durée du renouvellement.

Monsieur le Maire propose que Madame LE BRAS Nathalie secrétaire de mairie demande ce certificat.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve cette décision.

**Délibération 10**

**ABÉLIUM**

Après avoir accepté un devis d'ABELIUM pour la mise en place du paiement en ligne avec l'option prélèvement unique dans PAYFIP, Monsieur RAFFRAY Marcel a réexaminé le dossier et le percepteur demande un export PES ASAP qui nécessite une intervention supplémentaire pour ABELIUM.

Un nouveau devis pour cette mise en place est fourni pour un montant de 295.00 € HT.

Le Conseil Municipal accepte ces frais pour la mise en place de PAYFIP.

**QUESTIONS DIVERSES**

**PERSONNEL COMMUNAL**

Madame PERSONNE Mélissa peut prétendre au CEP proposé par la mission locale pour une période de 9 mois à 20 heures par semaine, son salaire sera pris en charge à 50 % par l'état. Pendant cette période, un temps de formation est obligatoire.

Madame MERDRIGNAC Martine part en retraite au 1 juin 2020, une annonce de poste vacant est sur le site du Centre de gestion pour son remplacement.

Le contrat de Madame VICIOT Stéphanie va être renouvelé pour le mois de février 2020 en remplacement de Mme DOREL Isabelle.

**Église**

Les travaux avancent bien, le sablage des pierres est fait ainsi que le nettoyage. La réfection des joints commence la semaine prochaine pour 15 jours.

**École**

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE BOURSEUL  
DU 30 JANVIER 2020**

Monsieur le Maire informe les conseillers que la ventilation de la double flux de l'école est en panne, un devis de la société ÉRÉO a été fourni pour un coût de 1 179.74 € HT.

D'autres devis doivent arrivés.

Monsieur le Maire demande l'autorisation aux conseillers pour choisir le devis correspondant le mieux aux réparations.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à faire le nécessaire pour ce dossier.

**PLANTATIONS D'ARBRES**

Madame ABBÉ Madeleine informe les conseillers que 10 arbres ont été achetés et seront plantés 4 à l'école et 6 sur la commune.

Le coût de cet achat est de 659.29 € TTC à la Pépinière du Penthièvre.

**Ordre du jour :**

Délibération 1 Devis de panneaux de signalisation

Délibération 2 avancement de grade 2020 création de deux postes

Délibération 3 Mise à jour des effectifs de la mairie

Délibération 4 Diminution du temps de travail de

Madame CROUPEL Francine

Délibération 5 Augmentation du RIFSEEP

Délibération 6 Convention de gestion de services pour l'exercice de la compétence « eaux pluviales urbaines »

Délibération 7 Approbation de l'avenant modificatif de la convention de groupement d'achat d'énergie du SDE22

Délibération 8 Devis cantine

Délibération 9 Certificat électronique pour les flux

Délibération 10 Abélium

Questions diverses

**SIGNATURE DU CONSEIL MUNICIPAL**

M DAULY Philippe, Maire	
M JOSSELIN Hervé, Adjoint	
Mme ABBE Madeleine, Adjointe	